

## Note d'information aux candidats Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (INSCRIPTION ADMISSION CAFFA – Session 2023)

La création du CAFFA introduite par [l'arrêté du 20/07/2015](#) conduit à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

Au cours de la seconde année, il subit les deux épreuves d'admission. Des modules de formation sont prévus pour préparer les épreuves d'admission.

### Inscriptions admission CAFFA

---

#### Modalités d'inscription

Les candidats s'inscrivent obligatoirement auprès du rectorat où ils exercent leur fonction.

**Seuls les candidats admissibles aux sessions 2019, 2020, 2021 ou 2022 peuvent s'inscrire aux épreuves d'admission du CAFFA.**

Le registre d'inscription est ouvert du **lundi 10 octobre 2022, 12h au lundi 14 novembre 2022, minuit.**

Le formulaire de choix de l'épreuve de pratique professionnelle fait office de formulaire d'inscription.

Le candidat effectue son inscription sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa> à l'aide de son identifiant académique et de son mot de passe personnel, **entre le lundi 10 octobre 2022, 12h au lundi 14 novembre 2022, minuit.**

**Le candidat issu d'une autre académie doit justifier de son admissibilité au CAFFA (copie de l'arrêté d'admissibilité) aux sessions 2019, 2020, 2021 ou 2022 (copie du courrier rectoral) et se rapprocher directement de la Division des Examens et Concours – DEC1.**

### Nature des épreuves

---

#### Les épreuves d'admission :

##### 1 - Épreuve de pratique professionnelle

L'épreuve consiste, **au choix du candidat**, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés -, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation ou de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien).

##### 2 - Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le candidat devra déposer son mémoire professionnel **du mercredi 01 février 2023, 12h au vendredi 3 mars 2023, minuit** sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa>

<b>Calendrier des épreuves d'admission 2023</b>	
Période d'inscription (choix de l'épreuve de pratique professionnelle)	<b>Du lundi 10 octobre 2022, 12h au lundi 14 novembre 2022, minuit</b>
Epreuve de pratique professionnelle	<b>Du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 14 avril 2023</b>
Période de transmission du mémoire professionnel	<b>Du mercredi 01 février 2023, 12h au vendredi 31 mars 2023, minuit</b>
Epreuve de soutenance de mémoire (dates provisoires)	<b>Du mardi 9 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023</b>

### Références réglementaires

[Décret n°2015-885](#) du 20/07/2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

[Arrêté du 20/07/2015](#) fixant l'organisation du CAFFA

[Circulaire du 21/07/2015](#) (BO n°30 du 23 juillet 2015)

[Référentiel de compétences professionnelles](#) du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire du 21/07/2015)

[Synthèse des compétences du candidat](#) (annexe 2 de la circulaire du 21/07/2015)